

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 16 décembre 2015

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, M. ROCCI, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, M. GROS, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT , Mme GOILLIOT - XICLUNA, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. FOURNIER par M. GONTARD
M. MONTAIGNAC par M. PEYRE
Mme GAILLARDET par M. ROCCI
Mme LICHIERE par M. CASTELLI
M. HERMELIN par Mme HELLE
M. BLUY par Mme REZOUALI
Mme HADDAOUI par M. FERREIRA
Mme ROUMETTE par M. GLEMOT
M. LOTTIAUX par M. MERINDOL

ETAIENT ABSENTS :

Mme LOUARD
M. PALY

XXX

M. EL KHATMI, Mme LAMOUREUX et Mme BOUHASSANE entrent en séance pendant la présentation du rapport n°1.

XXX

La séance est ouverte à 18h05 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

M. ROCCI est désigné comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique ainsi que le rectificatif de la précédente séance du **25 novembre 2015** sont **ADOPTES**.

XXX

1 - URBANISME : Création de la Société Publique Locale «Grand Avignon Aménagement» et désignation de ses représentants à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de la création de la SPL *Grand Avignon Aménagement* dont l'objet est défini dans le projet de statuts annexé. Le capital social est fixé à 226 000 €,
- **FIXE** à 113 000 € soit 50% du capital le montant de la participation de la Commune et décide, en conséquence, la souscription de 1 130 actions de 100 € de la Société, Conformément à l'article 1042.II du Code Général des Impôts, les acquisitions d'actions ci-dessus ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor.
- DECIDE** d'inscrire à cet effet au budget communal, la somme 113 000 €, montant de cette participation,
- **APPROUVE** le projet de statuts qui lui a été soumis,
- **DESIGNE** Madame Cécile HELLE pour représenter la Ville aux Assemblées générales de la Société,
- **DESIGNE**
 - Madame Cécile HELLE
 - M. Michel GONTARD
 - Mme Christine LAGRANGE
 - M. André CASTELLIpour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Société,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou l'élu (e) délégué (e) pour signer les statuts et autres pièces nécessaires à la constitution de la Société, et pour accomplir en tant que de besoin les formalités requises en vue de cette constitution.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. LOTTIAUX représenté par M. MERINDOL, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGault, Mme SEDDIK.

2 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions d'acomptes 2016 aux associations culturelles conventionnées. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'acompte sur subvention 2016 avec les associations suivantes : L'association du Théâtre des Halles Alain Timar ; L'association AJMI ; L'association des Deux mains Passagers du Zinc ; L'association de l'Orchestre Régional Avignon Provence ; L'association du théâtre du Balcon compagnie Serge Barbuscia ; L'association du Théâtre du Chêne noir compagnie Gérard Gélas ; L'association du Théâtre du Chien qui Fume compagnie Gérard Ventagiolli ; L'association Éveil à l'expression artistique des jeunes publics ; L'association de Gestion du Festival d'Avignon ; L'association nouvelle compagnie d'Avignon Théâtre des Carmes ; L'Association Mises en scène ; L'association Danse Association Théâtre Golovine ; L'association du Centre de Développement Chorégraphique Les Hivernales ; L'association Collection Lambert en Avignon ; L'association de l'Echo Musical de Montfavet.
- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions d'acompte à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.
- **ADOpte** -

3 - SPORTS : Conventions d'acomptes 2016 entre la Ville et les associations sportives conventionnées. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'acompte sur subvention 2016 avec les associations pré-citées,
- **IMPUTE** les dépenses sur la ligne 65748, compte 4030
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer les conventions d'acomptes à intervenir et les avenants s'y attendant.
- **ADOpte** - Ne participe pas au vote : Mme GOILLIOT XICLUNA.

4 - ENVIRONNEMENT - SANTÉ PUBLIQUE : Création d'un Conseil Local de Santé Mentale (C.L.S.M.). M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création d'un conseil local de santé mentale,
- **AUTORISE** la nomination d'un coordonnateur,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

5 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU secteur Saint Ange à Montfavet. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de retirer la délibération du 30 septembre 2015 d'approbation de la mise en compatibilité du SCOT et du PLU d'Avignon Secteur Saint Ange,
- **PRONONCE** l'intérêt général de l'opération objet de la présente déclaration de projet,
- **APPROUVE** la mise en compatibilité du PLU d'Avignon sur le secteur Saint-Ange,
- **DECIDE** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

6 - ACTION SOCIALE : POLITIQUE DE LA VILLE : Convention d'objectifs et de cofinancement du Contrat Enfance Jeunesse, passée entre la Ville d'Avignon La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse - La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse et la Poste Méditerranée. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs relative au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer la convention d'objectifs du Contrat Enfance Jeunesse et toutes les pièces s'y rapportant pour une durée de 4 ans, intégrant le nouveau schéma de développement étudié entre la Ville d'Avignon, la CAF de Vaucluse, la MSA Alpes-Vaucluse et la Poste Méditerranée.
- **ADOPTE** -

7 - ACTION SOCIALE - AIRE DE STATIONNEMENT : Avenant N°15 à la convention du 15 mai 2002 entre la Ville et l'AREAT pour la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage - Définition du montant de la subvention 2016 et résiliation de la convention au 1er juin 0 h. Mme Chantal LAMOUREUX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant N°15 à la convention du 15 mai 2002 entre la Ville et l'AREAT.
- **RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR** -

8 - ENSEIGNEMENT : Réforme des rythmes scolaires : Convention à intervenir avec l'Association Avignonnaise d'Escrime et la Ville dans le cadre du Projet Educatif Territorial pour l'année scolaire 2015-2016. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention ci-annexée
- **AUTORISE** la signature du document contractuel avec l'Association Avignonnaise d'Escrime figurant en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue déléguée à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

9 - ENVIRONNEMENT : Renouveaulement de la convention de gestion des balises de mesure de la radioactivité atmosphérique et aquatique entre la CRIIRAD - Le Conseil Départemental de Vaucluse - Le Conseil Régional PACA - La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville d'Avignon.

M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer à la CRIIRAD une subvention annuelle de 6 500 € pour les années 2016 à 2018,
- **APPROUVE** la convention pluriannuelle de gestion relative au fonctionnement des balises de contrôle de la Radioactivité sur le secteur d'Avignon à intervenir avec le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la CRIIRAD,
- **DECIDE** que la présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2016,
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget en section de fonctionnement : au chapitre 011, compte 6156 et la subvention au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

10 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Animations des fêtes de fin d'année.

M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise en œuvre des animations des fêtes de fin d'année dans le cadre de l'opération urbaine FISAC,
- **APPROUVE** le soutien logistique et technique aux associations de commerçants pour la réalisation de leur programme d'animation,
- **APPROUVE** la mise à disposition du domaine public à titre gracieux pour ces animations,
- **APPROUVE** la mise en œuvre des actions d'animations de l'association des «commerçants réunis» et de l'association «Ô cœur d'Avignon» dans le cadre du FISAC,
- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association des «commerçants réunis» pour soutenir financièrement son action,
- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 11 000 € à l'association «Ô cœur de ville» pour soutenir financièrement son action,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65748, fonction 90,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** - **Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS.**

11 - FÊTES ET ANIMATIONS : Cheval Passion - Edition 2016 - Convention à intervenir entre la Ville d'Avignon et la SAEM Avignon Tourisme. M. André MATHIEU, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SAEM Avignon Tourisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer la convention ou toutes pièces nécessaires à son exécution.
- **ADOpte** -

12 - DOMAINE : Pôle d'échanges multimodal - Avenant n°2 à la convention partenariale de financement des travaux de réhabilitation. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études et des travaux de la gare routière,
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 204132, chapitre 204,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

13 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Déclassement d'une fraction de domaine public communal située avenue des Érables cadastrée en section IV d'une superficie de 42 m². Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le déclassement d'une fraction de domaine public communal située avenue des Érables, d'une superficie de 42 m², cadastrée en section IV, à parfaire par un document d'arpentage,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.
- **ADOpte** -

14 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Restructuration de l'entrée du Collège Alphonse TAVAN à Montfavet - Déclassement de fractions de domaine public communal situées en périphérie du collège cadastrées en section BD et BC. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le déclassement de deux fractions de domaine public communal sur le chemin de la Verdière, situées devant l'entrée du collège Alphonse TAVAN, cadastrées en section BC et BD, d'une superficie totale de 208 m², à parfaire par un Document d'Arpentage,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.
- **ADOpte** -

15 - VOIRIE : Réfection de la voirie sur le quartier Croix des Oiseaux - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH d'Avignon. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec l'OPH d'Avignon pour des travaux de réfection de voirie sur le quartier Croix des Oiseaux,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21 , compte 21745
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

16 - BÂTIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX : Mise en accessibilité des bâtiments de la Ville dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) - Lancement de consultations en vue de la désignation de maîtres d'œuvre - Approbation de la composition du jury. Mme Chantal LAMOUROUX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** qu'il sera procédé à une consultation suivant la procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour mener à bien cette opération,
- **APPROUVE** la composition, telle que définie ci-dessus, du jury amené à émettre un avis motivé sur le choix du maître d'œuvre,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

17 - HABITAT : Habitat Participatif - Avis sur deux candidatures et poursuite du programme en 2016. M. Vincent DELAHAYE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DONNE** un avis favorable à la candidature de l'association ETOILIE sur le secteur Agroparc et du groupe les ruches de Saint-Jean sur le terrain rue Combe,
- **DECIDE** de la poursuite des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'association Regain pour un montant de 13 500 €,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur une subvention de 7 500 € pour la mission de soutien à l'ingénierie, aux études de faisabilité et à l'accompagnement des groupes,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** -

18 - URBANISME : Acquisition de l'immeuble cadastré IX 499 pour 134 m² sis 57 avenue Monclar au prix de 115 000 € M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquiescer de Mesdames Béatrice LAFFONT et Bernadette LAFFONT épouse MORCHE l'immeuble cadastré IX 499 pour 134 m² sis 57 avenue Monclar,
- **DECIDE** que l'acquisition aura lieu au prix de 115 000 €,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2015 – chapitre 21 compte 2138,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu (e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

19 - VOIRIE : Dénomination d'une voie située Quartier Nord entre la digue de Bonaventure et le Parking des Italiens. M. Amine EL KHATMI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom «**Allée de Toscane**» à cette voie ayant pour tenant l'Avenue des Italiens et pour aboutissant l'Avenue de la Synagogue.
- **ADOpte** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018).

Mme Darida BELAÏDI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, chapitre 204 compte 204 22.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE -**

21 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades.

M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, ligne 204 72 20 422 pour le ravalement des façades et devantures du secteur Carnot,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2015 de la ville d'Avignon, sur le chapitre 204 compte 204 22 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE -**

22 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Décision Modificative n°1. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** les modifications budgétaires prévues,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à exécuter le budget dans la limite des crédits votés.
- **ADOPTE - S'est abstenu : M. VAUTE.**

23 - FINANCES : Tarifs municipaux. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** les tarifs tels que présentés dans les documents ci-après, y compris, le cas échéant, dans leur présentation en rubriques aménagée pour 2016 ;
- **DECIDE** la mise en place des tarifs, en évolution ou créés, à compter de la date d'application précisée dans les documents considérés ;
- **DECIDE** la suppression des tarifs, ainsi présentés, à partir du 1^{er} janvier 2016 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTE - Ont voté contre : M. LOTTIAUX représenté par M. MERINDOL, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT.**

24 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **15 927.10 €**.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

25 - FINANCES : Intérêts moratoires - Action récursoire pour le remboursement de la part imputable à l'Etat. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **IMPUTE** la recette correspondante à l'article comptable 778
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

26 - FINANCES : Régularisation d'amortissements antérieurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le montant des amortissements à régulariser à 11 610 921,40€
- **AUTORISE** la régularisation au moyen d'écritures non budgétaires sur l'article 1068
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

27 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2016 - Affectation budgétaire au chapitre 65 au profit des associations conventionnées et attribution de subventions aux structures non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2016 par imputation directe au chapitre 65 compte 65748 pour un total de **258 960.00 €**.
- **AUTORISE** l'affectation budgétaire pour l'exercice 2016 au profit des associations conventionnées pour un total de **2 484 594,00 €**.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

28 - FINANCES - BUDGET : Programme d'équipement 2016 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement, et procéder aux recettes, à compter du 1^{er} janvier au titre de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent,
- **DECIDE** que la présente délibération vaudra ouverture de crédits sur l'exercice 2016 aux programmes décrits,
- **AUTORISE** la reprise de ces ouvertures de crédits au budget primitif 2016 à venir,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à effectuer les virements de crédits nécessaires dans le cadre d'un même chapitre.
- **ADOpte** -

29 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Avenant n°1 à la convention d'aménagement d'un skatepark sur l'île Piot. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'aménagement conclu e avec TECELYS
- **IMPUTE** la dépense et la recette en section d'investissement
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme SEDDIK.**

30 - FINANCES - REMBOURSEMENT GRAND AVIGNON : Mise à disposition des services entre le Grand Avignon et la Commune d'Avignon pour assurer l'entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaire - Approbation de la convention pour l'année 2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services, ci-annexé, à passer avec le Grand Avignon et établi en vertu des dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'année 2016,
- **DECIDE** que les remboursements à la Ville s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention,
- **DECIDE** le remboursement de 150 000 euros à la Ville d'Avignon pour les prestations de l'année 2014,
- **DECIDE** le remboursement de 150 000 euros à la ville d'Avignon pour les prestations de l'année 2015,
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 – compte 70-876,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE -**

31 - PERSONNEL : Avenant au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE -**

32 - PERSONNEL : Mise à jour de l'indemnité de fonctions d'Élus. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les nouveaux montants individuels déterminés suite à la modification du tableau ci-joint compte tenu des changements intervenus dans les fonctions d'élus.
- **IMPUTE** le montant de la dépense en résultant sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6531 (indemnité de fonction).
- **ADOPTE - S'est abstenu : M. CERVANTES.**

33 - PERSONNEL : Revalorisation du plafond de l'indemnité de gardiennage des Églises communales. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE**, au titre de l'année 2015, le montant annuel de l'indemnité de gardiennage des églises de la Ville d'Avignon à 474,22 € pour un gardien résidant la commune et à 119,55 € pour un gardien n'y résidant pas.
- **IMPUTE** le montant de la dépense en résultant sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 11, article 6282.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

34 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Charte de la conservation dans les bibliothèques et mise à disposition à la Ville d'Avignon de deux conservateurs d'Etat. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la Charte de la conservation des Bibliothèques proposée par la Ministère de la Culture et le principe de la mise à disposition de deux conservateurs d'État.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires à l'adoption de cette charte et à la mise disposition des deux conservateurs d'État au sein des bibliothèques municipales de la Ville d'Avignon.
- **ADOpte** -

35 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition d'un conservateur en chef du patrimoine et d'un attaché de conservation du patrimoine auprès d'Avignon Tourisme. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies
- **ADOpte** -

36 - FINANCES : Réhabilitation de l'espace Kyrielle - Participation de la Ville d'Avignon. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'espace Kyrielle,
- **DONNE** un avis favorable à la participation de la Ville d'Avignon pour un montant de 62 281 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Ne participe pas au vote : M. GONTARD.**

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à **20h15** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 18 décembre 2015.